

Financer votre formation AGAP

Via le Compte Personnel de Formation (CPF)

Il est tout à fait possible de financer votre formation **"Animer des Groupes d'Analyse des Pratiques"** via le CPF. Voici les 4 étapes clés à respecter.

1

Formulaire FFPP

Remplissez le formulaire sur notre site afin que nous puissions récupérer vos informations (date de session, etc.).

[Accéder au formulaire](#)

2

Demande CPF

En parallèle, faites votre demande directement sur le site officiel du CPF (Mon Compte Formation). Le site vérifiera automatiquement votre éligibilité et votre solde.

3

Réception du Devis

Nous enregistrons votre demande et nous vous faisons parvenir un **devis officiel** directement via la plateforme CPF.

4

Validation & Paiement

Si vous acceptez le devis, deux cas de figure pour le règlement :

- ✓ 150 euros de participation obligatoire à l'inscription.
- ✓ Le reste à charge (formation AGAP finançable par CPF à hauteur de 1500 euros maximum)

**Le montant légal de la participation forfaitaire est de 150 € en depuis le 1er avril 2026.*



Attention aux délais

Les sessions se remplissent très rapidement ! Nous vous conseillons de réaliser ces démarches le plus tôt possible pour garantir votre place.